

Juin 2015

1<sup>er</sup> degré

Enseignants

## Rémunération des maîtres suppléants

### Le CCMMEP adopte le projet de décret

À la rentrée 2015, reclassement sur l'échelle des MA II.  
Dans le meilleur des cas, augmentation de 11 points d'indice,  
soit environ 50 € bruts mensuels.

## Mouvement de l'emploi

Adressez-vous aux représentants du Spelc  
pour défendre votre dossier.

## Licenciement pour motif économique : un ordre à définir !

L'employeur doit le faire après consultation des  
représentants du personnel ou, à défaut,  
en prenant en considération des critères légaux  
dont font partie l'ancienneté de service,  
les charges de famille, les qualités professionnelles...

Salariés  
des établissements

75<sup>e</sup> congrès du Spelc

**Luc Viehé**  
réélu secrétaire général  
pour un mandat de 3 ans.

